

# Mél de Dominique LE BŒUF

du 20 avril 2009

Mesdames, Messieurs les Présidents des conseils Départementaux et Régionaux de l'Ordre des Infirmiers, chères Consœurs, chers Confrères

J'ai bien conscience qu'une explication s'impose, quant à la cotisation ordinale votée par le CNOI le 3 avril dernier : 75 euros pour l'année. 6,25 euros par mois...

Certes, elle est bien inférieure à toutes les cotisations demandées par les ordres, les syndicats, voire les associations professionnelles, en France. C'est aussi l'un des montants le plus bas des cotisations ordinales infirmières en Europe. Néanmoins, il pourra encore surprendre certains. Pourquoi ? C'est que, depuis plus d'un an, certains ont prêché auprès des infirmiers l'illusion d'une cotisation dérisoire.

Les uns trahissaient ainsi l'idée qu'ils se font de nous : une infirmière à 30 euros, c'est vendable... et ça ne vaut pas plus.

Les autres faisaient un calcul stratégique : moins l'Ordre pourra fonctionner, moins il pourra trouver sa place dans le paysage. Donc, il fallait nous refuser les moyens de conduire, sur nos enjeux professionnels majeurs, les grands chantiers qui s'imposent :

- définir nos règles déontologiques, les faire vivre et les faire respecter. Par les infirmiers, bien sûr, mais aussi par nos employeurs et par les autres professionnels de santé. Pour apporter à tout infirmier des repères sûrs, lui permettant d'exercer dans le respect de ses valeurs, de la sécurité et de la qualité des soins que nous jugeons nécessaires pour nos patients. A cet égard, un certain nombre de difficultés sont déjà remontées au Conseil national, sur des problèmes de subordination professionnelle induite, médecins/infirmiers, ou employeurs/infirmiers ;
- enrichir notre décret de compétences, afin d'accompagner au plus près l'évolution de notre exercice — tel que nous le vivons, et non pas selon ce que pensent pour nous des bureaux de la DHOS, l'Académie de médecine et d'autres encore, si peu experts des réalités de nos pratiques au quotidien ;
- obtenir l'intégration des infirmières à l'université et le LMD, pour une ouverture sur les pratiques avancées que nous voulons mettre à l'ordre du jour dans les plus brefs délais ;
- influencer à temps (directement à Bruxelles) les futures décisions européennes qui auront des conséquences déterminantes sur notre profession ;
- informer les infirmiers de manière directe et précise sur ces grands enjeux qui les attendent concernant l'avenir de leur profession. Les conseiller au jour le jour dans leurs difficultés d'exercice.

Les infirmiers qui, eux, attendaient de bonne foi une cotisation symbolique ne se représentaient pas les obligations et contraintes qui pèsent sur une institution comme celle-ci. Ayant fait un calcul sommaire, et dans un cadre essentiellement local, ils semblaient rassurés par un montant global représentant une somme que nous ne sommes pas habitués à traiter nous mêmes.

Je peux facilement comprendre cette méconnaissance.

J'ai mieux saisi moi-même, dans les semaines qui ont suivi mon élection, le nombre considérable d'affaires à résoudre (politiques, juridiques, humaines, pratiques), ainsi que l'ensemble des champs que nous allons devoir gérer.

J'ai pu mesurer les obligations minimales d'investissement et de fonctionnement qu'exigent, à la fois, nos missions légales et notre promotion collective : construction et maintenance du plus grand tableau ordinal français, gestion de nos juridictions professionnelles, éditions et envois divers (caducées, cartes professionnelles, mailings...). Expertises et avis argumentés

pour le Ministère, la Commission européenne, la HAS... Formation de vos élus à leurs tâches. Communication interne et externe de la profession, etc.

Avec la meilleure bonne volonté et toute notre énergie – nous n'en manquons pas – l'amateurisme et le bricolage ne peuvent suffire. Nous avons besoin impérativement d'un certain nombre de professionnels qualifiés à notre service : informaticiens, juristes, professionnels de la communication, gestionnaires compétents, prestataires spécialisés. De technologies modernes, qui seront source, ensuite, d'efficacité et d'économies. De locaux pour nous réunir, vous recevoir et travailler. Pour vous assurer les services que vous êtes en droit d'attendre. Enfin, pour que nous puissions, collectivement, occuper enfin la place qui peut et doit être la nôtre, dans le système de santé et au delà. Et cela sans attendre.

Pourquoi, dira-t-on peut-être, prendre tout cela à notre compte, donc à notre charge ? Pourquoi ne pas laisser l'Etat ou des représentations fragmentées faire (ou ne pas faire...) à notre place ? Oui, c'est un choix. Un choix historique : accéder à l'âge de notre majorité. Gagner le privilège de nous gouverner nous-mêmes. En assumer la responsabilité, pour saisir les chances qui n'existeront pas sans elle.

La cotisation ordinale sera notre seule ressource ; elle permettra notre indépendance et notre crédibilité. Nous ne pouvons l'envisager déconnectée de toute réalité pratique. Un cabinet de consultants spécialistes, la société Ernst et Young, nous a aidés à la fixer avec rigueur, selon ce principe : rien que l'indispensable, car les temps sont difficiles ; mais tout l'indispensable, pour l'efficacité et la crédibilité que nous vous devons.

Votre Ordre national se veut *l'Assurance Qualité* de la profession, et son *Plan Avenir* : il n'aurait, autrement, pas de raison d'être. Sans hésiter, nous avons résolu, en votre nom à tous, d'y investir ensemble le juste prix.

Tel est l'esprit, et sera toujours l'esprit de mon mandat pour la profession.

Dominique LE BŒUF

*Présidente*

*Conseil National de l'Ordre des infirmiers*

*116 rue de la Convention*

*75015 PARIS*

*Port : 06 10 83 47 13*

*Mail : [ordre-infirmier.national@orange.fr](mailto:ordre-infirmier.national@orange.fr)*